

**FFSA**  
COUPE DE FRANCE **SLALOMS**



# 8<sup>e</sup> SLALOM DE LA VENDÉE COURSE AUTOMOBILE

**DIMANCHE 02 JUIN 2024**

**FONTENAY-LE-COMTE**  
📍 Piste de La Michetterie



**REGLEMENT PARTICULIER**

contact : [ecuriedumarais85@gmail.com](mailto:ecuriedumarais85@gmail.com)



Ville de  
**FONTENAY  
LE COMTE**



Reprographie  
Publicité tous supports  
Imprimerie de proximité  
85200 Fontenay le Comte  
02.44.37.55.77

**8<sup>ème</sup> Slalom Régional de la Vendée****1 et 2 juin 2024****REGLEMENT PARTICULIER***Les articles non mentionnés sont conformes au règlement standard des slaloms.*

L'Association Sportive Automobile ASACO Vallée de la Vie organise les samedi 1 et dimanche 2 juin 2024 avec le concours de L'Ecurie du Marais, sous le patronage de la Ligue Régionale du Sport Automobile Bretagne Pays de la Loire, une épreuve automobile dénommée : **8<sup>ème</sup> Slalom régional de la Vendée** sur la piste de karting de La Michetterie à Fontenay-le-Comte.

Cette épreuve compte pour :

- La Coupe de France des Slaloms 2024
- Le championnat des slaloms de la Ligue Régionale Bretagne Pays de la Loire 2024
- Les trophées de l'Automobile Club de l'Ouest 2024

Le présent règlement a été approuvé par la Ligue Régionale du Sport Automobile Bretagne Pays de la Loire sous le numéro R23 en date du 15/02/2024.

**Organisateur technique**

Nom : ECURIE DU MARAIS

Adresse : 9 rue de la liberté, St-Florent-des-Bois, 85310 Rives-de-l'Yon

Les organisateurs s'engagent à respecter l'ensemble de la réglementation applicable à l'événement prévu et notamment le titre 1er des prescriptions générales édictées par la FFSA

**ART. 1p. - Organisation de la course****Article 1.1p. Officiels**

**Président du Collège des Commissaires Sportifs :**

M. PECHON Jean-Jacques – Licence n° 1201 / 2527

Commissaires sportifs :

M. BELY Jean – Licence n° 1202 / 145422

M. CERISIER Patrick – Licence n° 1117 / 189022

Directeur de Course :

M. MAWDSLEY Erwin – Licence n° 1303 / 228740

Directeur de Course adjoint :

M. MAWDSLEY Joachim – Licence n° 1303 / 15063

**Commissaires Techniques :**

M. GAUTHIER Éric – Licence n° 1015 / 196863

M. VALOT Hugues – Licence n° 1207 / 45584

M. SANTOS Manuel – Licence n° 1503 / 16264

**Chargé des relations avec les concurrents :**

M. LE GUELLAUT Henri-Louis : Licence n° 1104 / 5555

Mme MAWDSLEY Myriam : Licence n° 1303 / 11115

**Chronométreurs :**

Mme GUION Maryse : Licence n°1202 / 12140

Mme GAUDET Ghislaine : Licence n° 1205 / 4210

M. CHARON Patrick : Licence n° 1209 / 42548

**Classements informatique :**

M. MONFORT Stéphane : Licence n° 1205 / 38611

**Article 1.2p. Horaires**

Clôture des engagements :

Lundi 27 mai à minuit (cachet de la poste faisant foi)

Publication de la liste des engagés :

Vendredi 31 mai

Vérifications administratives :

Samedi 1 juin de 15h00 à 19h00 et

Dimanche 2 juin de 7h30 à 8h30

Vérifications techniques :

Samedi 1 juin de 15h15 à 19h15 et

Dimanche 2 juin de 7h45 à 8h45

**N° de téléphone le jour de l'épreuve pour prévenir en cas de forfait ou de retard : 06.99.93.88.34.**

1<sup>ère</sup> Réunion du Collège des Commissaires Sportifs :

samedi 1 juin à 18h00

Affichage de la liste des concurrents autorisés à prendre part aux essais chronométrés :

dimanche 2 juin à 10h00

Essais non chronométrés :

dimanche 2 juin à partir de 9h00

Essais chronométrés :

dimanche 2 juin à partir de 10h45

Affichage de la liste des concurrents autorisés à prendre part à la course :

dimanche 2 juin à 12h30

Course en 3 manches :

dimanche 2 juin à partir de 13h30

Si les conditions le permettent, une 4<sup>ème</sup> manche pourra être programmée par la direction de course.

Les horaires des essais et de la course sont donnés à titre indicatif et sont susceptibles d'être modifiés par la direction de course. Les concurrents en seront informés par affichage.

**Seule une reconnaissance pedestre est autorisée.**

Affichage des résultats provisoires : 1/4 h après la fin de la dernière manche.

Le parc fermé final obligatoire sera le parc concurrent. Pendant le délai de réclamation les voitures devront rester visibles, sur bâches, à la disposition des commissaires techniques.

Remise des prix : dimanche 2 juin à 19h00 sur le circuit.

**Article 1.3p. Vérifications**

Les vérifications administratives et techniques se dérouleront : Piste de La Michetterie à Fontenay-le-Comte

Les vérifications nécessitant un démontage seront effectuées au garage DEAF, 37 rue de Jericho, 85200 Fontenay-le-Comte. Taux horaire de la main d'œuvre : 60 € TTC.

Les concurrents seront tenus de présenter la fiche d'homologation de leur voiture et le passeport technique.

Aucune vérification ne sera effectuée après l'heure de fermeture des contrôles, soit le dimanche 2 juin à 8h45.

**ART. 3p. - Concurrents et pilotes****Article 3.1p. Engagements**

Les engagements seront reçus à partir de la parution du présent règlement à l'adresse suivante : **ECURIE DU MARAIS – M. CHAINE Christophe – 9 rue de la liberté – Saint-Florent-des-Bois – 85310 Rives-de-l'Yon.**

Renseignements : 06.99.93.88.34 – [ecuriedumarais85@gmail.com](mailto:ecuriedumarais85@gmail.com)

La liste des engagements sera close dès que le nombre maximum de participants fixé à l'article 4.1p aura été atteint, et au plus tard le lundi 27 mai 2024 à minuit (cachet de la Poste faisant foi).

Les frais de participation (hors Loisir, Fol-Car, VHC et Classic) sont fixés à :

- 100 Euros (avec la publicité des organisateurs)
- 200 Euros (sans la publicité des organisateurs)

Pour les Loisir, Fol-Car, VHC et Classic, les frais de participation sont fixés à :

- 70 Euros (avec la publicité des organisateurs)
- 140 Euros (sans la publicité des organisateurs)

**Une participation supplémentaire de 2€ sera demandée pour les concurrents souhaitant que l'organisateur fournisse les numéros de course (à payer une seule fois en cas de double-monte).**

Les engagements devront obligatoirement être accompagnés des frais de participation. Les chèques des engagements doivent être libellés à l'attention de l'ECURIE DU MARAIS. **Tout engagement reçu non accompagné des frais de participation se verra automatiquement placé en liste d'attente.**

Si quatre jours avant le début de la compétition le nombre d'engagements enregistré est inférieur à 50, les organisateurs se réservent le droit d'annuler la compétition. Les intéressés seraient immédiatement prévenus de cette décision.

#### **Article 3.2p. Titres de Participation**

Pour toute demande de Titre de Participation, le demandeur devra obligatoirement présenter un certificat médical de non-contre-indication à la pratique du sport automobile. Il doit accompagner son engagement des frais de délivrance du Titre de Participation : **46€**

#### **ART. 4p. – Voitures et équipements**

##### **Article 4.1p. Voitures admises**

Le nombre des concurrents admis est fixé à 90.

Les groupes et classes admis sont précisés dans l'article 4.1 du règlement standard des slaloms. Une même voiture pourra être conduite successivement par 2 pilotes. Dans ce cas, 2 demandes d'engagements devront être adressées.

##### **Article 4.2p. Echappement**

Voir règlement standard des Slaloms.

**Des contrôles de sonomètre pourront être effectués avant et pendant l'épreuve.**

#### **ART. 5p. – Publicités**

Voir réglementation générale des slaloms.

- Publicité obligatoire : fera l'objet d'un additif
- Publicité optionnelle : fera l'objet d'un additif

#### **ART. 6p. – Sites et infrastructures**

##### **Article 6.1p. Parcours**

Le Slalom régional de la Vendée a un parcours d'une longueur de 1800 mètres (voir plan en annexe)

La course se déroulera en 3 manches. Si les conditions le permettent, une 4<sup>ème</sup> manche pourra être programmée par la direction de course.

Procédure de départ : chaque voiture partira dans l'ordre de passage prévu à l'article 7.3 du règlement standard des Slaloms.

##### **Article 6.5p. Parc concurrents**

Le parc concurrent sera situé dans l'enceinte de la piste de karting de La Michetterie à Fontenay-le-Comte. Il sera accessible à partir de 10 heures le samedi 1 juin

Les remorques devront être garées à l'emplacement réservé à cet usage dans l'enceinte de la piste.

**Il est demandé aux concurrents de prendre en charge l'enlèvement de leurs déchets** au plus tard lorsqu'ils quittent le parc.

##### **Article 6.6p. Parc fermé final**

Voir article 1.2p.

##### **Article 6.7p. Tableaux d'affichage**

Le tableau d'affichage sera placé au parc concurrent dans les stands.

Tous les documents portés à la connaissance des concurrents sur le tableau d'affichage leurs seront opposables. Les pilotes assumeront seuls les conséquences d'une éventuelle ignorance de leur part des dispositions ou des changements d'horaires qui pourraient se décider dans l'heure qui précède leur départ.

##### **Article 6.8p. Permanence**

Pendant la compétition, une permanence se tiendra au PC course.

Téléphone permanence : 06.99.93.88.34 .

Centre de secours le plus proche : Fontenay-le-Comte. 02.51.53.51.53

#### **ART. 7p. – Déroulement de l'épreuve**

##### **Article 7.3p. Course**

Les pilotes devront obligatoirement retirer leur casque au point stop avant de rentrer dans le parc concurrent.

#### **Article 7.4p. Echauffement des pneumatiques**

Tout moyen de chauffe des pneumatiques est interdit sous peine d'exclusion de l'épreuve.

#### **ART. 8p. – Pénalités**

Pénalités par infraction, appliquées par la Direction de Course :

- Quille renversée ou déplacée : 2 secondes par quille
- Chicane manquée ou erreur de tracé : Non prise en compte de la manche
- Quille STOP renversée, déplacée ou dépassée : 10 secondes
- Non-respect des limites de la piste : 2 secondes
- Ordre de passage non respecté dans la manche : 5 secondes
- Non présence de la voiture au parc fermé d'arrivée : Disqualification par le collège

#### **ART. 9p. – Classements**

Les classements seront établis sur la meilleure des manches.

Les classements provisoires seront affichés 1/4 h après la fin de la dernière manche au tableau d'affichage et seront établis de la façon suivante :

- 1 classement général (hors Loisir, VHC et Classic, Fol-Car),
- 1 classement général féminin,
- 1 classement pour chacun des groupes comme défini à l'article 4.1 du règlement standard,
- 1 classement pour chacune des classes énumérées à l'article 4.1 du règlement standard,
- 1 classement pour les voitures de la catégorie Loisir,
- 1 classement pour les voitures de la catégorie VHC
- 1 classement pour les voitures de la catégorie Classic.
- 1 classement pour les voitures de la catégorie Fol-Car

Les classements, sous réserve d'éventuelles réclamations, deviendront définitifs 30 minutes après l'heure d'affichage des classements provisoires.

Une attribution de points aura lieu conformément au règlement de la Coupe de France des Slaloms.

#### **ART. 10p. – Prix**

##### **Article 10.1p. Trophées**

Le « Trophée Jean-Marc TOURON » sera remis pour un an au pilote ayant été le plus régulier (écart le plus faible entre son meilleur et son plus mauvais temps des manches retenues). Le pilote vainqueur du trophée s'engage à le transmettre aux organisateurs dans le mois précédant l'édition suivante du slalom. Le Trophée sera définitivement acquis au pilote qui parviendra à le gagner 3 fois.

##### **Article 10.2p. Prix**

La répartition des prix (hors Loisir, Fol-Car, VHC et Classic) se fera de la façon suivante :

Classement Scratch :	1 <sup>er</sup>	= 100 €
	2 <sup>ème</sup>	= 75 €
	3 <sup>ème</sup>	= 40 €
Classement Classes :	1 <sup>er</sup>	= 100 € (50 € si moins de 3 partants)
	2 <sup>ème</sup>	= 50 € (à partir de 5 partants)
	3 <sup>ème</sup>	= 30 € (à partir de 9 partants)
	4 <sup>ème</sup>	= 20 € (à partir de 12 partants)
Classement Féminin :	1 <sup>ère</sup>	= 50 €

Tous les prix sont cumulables.

Il ne sera pas remis de prix pour les groupes Loisir, Fol-Car, VHC et Classic

##### **Article 10.3p. Coupes**

Des coupes seront remises aux vainqueurs de groupes et classes (y compris Loisir, Fol-Car, VHC et Classic) et ne sont pas cumulables

Les commissaires tirés au sort seront également récompensés

##### **Article 10.5p. Remise des prix**

La remise des prix aura lieu sur le parc concurrent.

Les concurrents qui ne se présenteront pas à la remise des prix perdront leurs droits aux primes.

Plan du parcours : 1 tour 3/4 de circuit



GPS : 46°26'52.5"N + 0°46'43.7"W

Pour vous rendre à la piste de La Michetterie, depuis l'autoroute A83 sortie n°8 puis suivre le fléchage « Circuits de Vendée » et ensuite le fléchage « Slalom » mis en place par les organisateurs.



**Samedi, possibilité de commander pain et viennoiseries pour dimanche matin auprès de la buvette**

Pour votre hébergement et vos repas, pensez à nos partenaires :

- **Hotel Rabelais**, 19 rue de l'Ouillette, 85200 Fontenay-le-Comte
- **Hôtel Les Eleis**, route de Niort, ZA Fief du Quart, Saint-Martin-de-Fraigneau, 85200 Fontenay-le-Comte
- **Contact Hôtel**, allée de l'Innovation, 85200 Fontenay-le-Comte
- **L'Entracte**, 22 rue de la République, 85200 Fontenay-le-Comte
- **Ateapick**, 24 rue Louis Aubert, Zone Saint-Médard, 85200 Fontenay-le-Comte
- **Café des Arts**, 71 rue de la République, 85200 Fontenay-le-Comte
- **L'Ardoisine**, 6 rue des Halles, 85200 Fontenay-le-Comte
- **Les Chasseurs**, 85480 Fougeré



Toute l'équipe de l'Ecurie du Marais est heureuse de vous accueillir sur les bords de la Vendée à Fontenay-le-Comte pour ce 8<sup>ème</sup> Slalom de la Vendée,

N'hésitez pas à profiter de votre séjour pour faire un peu de tourisme dans la région. Fontenay-le-Comte est idéalement situé, à quelques kilomètres du Puy-du-Fou et des plages de sable fin. Perle architecturale de la Vendée avec ses remarquables façades renaissance, Fontenay est aussi la porte du Marais Poitevin à découvrir absolument.

Et c'est très facile d'accès avec l'autoroute A83 (Nantes / Niort) qui propose 2 sorties à proximité immédiate de la ville et de la piste.

Et pour nous rejoindre et participer à nos activités, n'hésitez pas à nous contacter :

siège social : ODDAS, 85200 Fontenay-le-Comte

contact : 9 rue de la liberté, Saint-Florent-des-Bois 85310 Rives de l'Yon

06.99.93.88.34 - [ecuriedumarais85@gmail.com](mailto:ecuriedumarais85@gmail.com)

